

Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)

Un dispositif d'urgence pour demandeurs d'asile

MISSION DU SERVICE

L'HUDA est un dispositif d'urgence, qui vise à procurer un hébergement digne à tout demandeur d'asile, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle il se trouve et ce, jusqu'à ce qu'il obtienne une réponse définitive de l'État. Si les résidents relèvent d'une procédure d'asile en France, et non dans un autre pays européen (règlement « Dublin »), les travailleurs sociaux ont pour mission d'aider les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), instance qui décidera s'ils obtiennent ou non une protection en France. L'équipe réalise aussi l'accompagnement au recours auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, la Cour d'appel). Il s'agit de faire le récit des persécutions subies et d'aider à la traduction d'éventuels documents du pays d'origine. Les personnes placées en procédure Dublin sont informées de leurs droits et guidées dans leurs démarches spécifiques. Parallèlement, l'équipe HUDA accompagne les demandeurs d'asile dans leur accès à des soins médicaux et à la scolarisation des enfants. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, ou une décision de transfert « Dublin » vers un autre pays, le service les aide à préparer leur sortie de notre association, en les informant de leurs possibilités.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 136, réparties en 84 ménages

Sexe : 37,5 % de femmes et **62,5 % d'hommes**

Âge : 0-18 ans = 28 % / 18-25 ans = 21 % / **26-44 ans = 44 %** / 45 ans et plus = 7 %

Durée moyenne de séjour : 23,5 mois (2 ans)

Taux d'occupation : 91,3 %

5 principales nationalités : Afghanistan et Côte d'Ivoire (15 %), Guinée (13 %), Nigéria (10 %) et Russie et Mauritanie (7 %) sur **28 nationalités au total**.



Année d'ouverture : de 2002 à 2016, et depuis 2019

Nombre d'ETP : 4,5

Nombre de places : 90

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Un pourcentage de mineurs accueillis accru cette année

Nous sommes passés, en un an, de 22 à 28 % de mineurs accueillis. Cela attire notre vigilance sur les **possibles demandes d'asile à réaliser au nom des enfants eux-mêmes**, selon ce qu'ils ont vécu ou craignent de vivre en cas de retour, et pas seulement sur leurs parents – par exemple, des fillettes risquant l'excision, ce qui est un motif en France pour obtenir une protection. Les référents sociaux se consacrent aussi à la scolarisation et aux bonnes conditions d'étude, comme le remboursement financier de la cantine par l'Agglomération. Le service a également apporté son soutien à des adultes en besoin d'étayage dans la parentalité et a participé à plusieurs Cellules Techniques d'Evaluation (CTE) avec d'autres institutions, autour de la question de la protection des enfants.

| La Côte d'Ivoire, devenue 1^{er} pays d'origine ex-aequo

Aux cotés de l'Afghanistan (partout en tête en France et ce, depuis plusieurs années), c'est, en 2023, la Côte d'Ivoire qui est devenue 1^{ère} nationalité ex-aequo, après une hausse progressive ces deux dernières années. **Il s'agit majoritairement de femmes, fréquemment exploitées par leur famille**. Elles ont pu connaître la prostitution, le mariage forcé, un refus de leur homosexualité, la domesticité forcée ou encore un problème avec un gang local. Elles sont souvent vulnérables ; un travail spécifique sur leurs droits, en tant que femmes et citoyennes, est réalisé avec elles.

Généralement d'abord placées en procédure Dublin, elles mettent à profit ce temps d'attente administrative pour gagner confiance, oser parler à leur référente ou accepter une aide psychologique.

Les 5 demandeurs d'asile ivoiriens qui ont obtenu une réponse définitive en 2023 ont eu un taux de protection de 100 %, soit très supérieur à la moyenne des résidents du dispositif toutes nationalités confondues (42 %), mais beaucoup ont eu un rejet à l'OFPPA et attendent encore une décision de la CNDA.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Une vitesse de rotation accrue à la demande de l'orienteur

En novembre 2023, l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) a présenté des changements sur le logiciel du DN@ (Dispositif National d'Accueil), sur lequel les associations hébergeuses renseignent leurs places disponibles et qui sert au suivi des effectifs. Ce logiciel crée désormais une disponibilité automatique dès la sortie d'un usager. Il appartient ensuite à notre service de déclarer le logement indisponible s'il n'est pas prêt immédiatement : un délai de 72 heures est accordé pour une intervention ménage et d'un mois pour des travaux, avec justificatif à l'appui (photos et devis). Ceci implique une vigilance constante, une anticipation des demandes de ménage aux agents dédiés et un lien régulier avec les services supports de l'OGFA. Cela laisse moins de souplesse au service pour organiser un déménagement interne, par exemple, pour s'ajuster aux évolutions du foyer (naissance ou crise entre colocataires) avant de faire un nouvel accueil.

L'année 2023 a été marquée par de nouveaux choix pour réaliser des économies

Depuis deux ans, nos services sont impactés par l'inflation de diverses dépenses ; nous avons donc travaillé en équipe à déterminer comment réduire certaines lignes budgétaires, avec le moindre impact possible sur les usagers. Parmi elles, la réduction du coût des transports des résidents jusqu'à Paris, lors des convocations, via un arrêt du paiement d'une nuit hôtelière et la prise de billets de bus à la place de billets de train, sauf exceptions. Autre volet identifié : le coût de l'interprétariat. Un groupe de travail a réfléchi aux moments où la présence de l'interprète est indispensable (nous avons choisi de privilégier la procédure d'asile) et ceux où nous pouvons trouver d'autres outils (boîtier «pocketalk», applications en ligne, réseau amical et bénévole, budget interprétariat de la structure de soins, entre autres). Nous tentons également d'avoir une action d'information sur les écogestes, en mettant en place des réunions collectives, en s'appuyant sur un livret nouvellement conçu et en faisant preuve de pédagogie, lors des visites à domicile.

Participation à « Mars Attaque », à travers une expo photo

L'exposition « De l'ombre à la couleur », co-construite par une référente sociale, également photographe, et 8 résidentes, visait à mettre en avant les femmes migrantes, dans le cadre de l'événement annuel « Mars attaque », dont le but est la lutte contre les discriminations. Plusieurs échanges ont eu lieu, en amont et en aval des shootings, donnant lieu à la rédaction d'une petite histoire pour décrire chaque photo. Ces temps de réflexion ont pu leur permettre de s'exprimer sur la place de la femme et, pour certaines, d'affirmer leurs droits. Les participantes ont posé avec un objet symbolique de leur choix et ont vécu cette expérience comme valorisante, ravies d'avoir pu s'exprimer et faire des rencontres. Cette action a bénéficié du soutien de L'Oréal, avec une mise en beauté des protagonistes, et a été exposée dans le quartier du Hédas, à la CIUTAT (café librairie).

Une fête de fin d'année moins chère mais tout aussi festive

Nous avons souhaité cette année offrir une belle fête, tout en étant attentif à dépenser le moins possible. Nous avons pu trouver une salle gratuitement, grâce au soutien de la MJC du Laü, et pour les cadeaux à destination des résidents, nous avons bénéficié de nombreux dons : achat de maquillage grâce au Ladies Circle, produits de beauté via Féminités sans abris et Novéal, chocolats offerts par Lindt, cadeaux pour enfants donnés par la Croix Rouge Insertion, Safran et Téréga. Pour la collation, des gâteaux nous ont été remis par la Banque Alimentaire, et des boissons par ÉPISAVEURS. La fanfare de l'Ours était présente pour animer cette fête. Le challenge a pu être remporté avec succès car les résidents étaient présents, l'ambiance était là et toute l'équipe était mobilisée, comme chaque année.

PERSPECTIVES

Une nouvelle loi Immigration et Intégration, en vigueur en janvier 2024

Juge unique et non plus au nombre de trois à la Cour d'appel ; risque accru de placement en centre de rétention ou de retrait de l'hébergement CADA ou HUDA des demandeurs d'asile pour un « trouble à l'ordre public » non défini ; retrait facilité de la protection asile après son obtention ; délivrance désormais automatique des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF), dès le rejet définitif de la demande d'asile, etc. Les nouveautés législatives nécessiteront un surcroît d'information de notre part aux résidents. La réforme prévoit également la mise en place de structures détachées de l'OFPPA et de la CNDA à Bordeaux, et un examen de français pour les bénéficiaires d'une protection, avec un niveau exigible, suite à des cours de français qui étaient, jusque-là, sans obligation de résultat.